



Service Animation

Décision n° 2024-353

Objet : Approbation du contrat de cession d'exploitation du spectacle « Liberté, égalité, sororité » interprété par Maxime Robin « le professeur x » à destination des agents du service

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R 2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de contrat de cession d'exploitation du spectacle « Liberté, égalité, sororité » interprété par Maxime Robin « le professeur x » à destination des agents du service Animation de la ville de Sceaux,

Considérant l'intérêt de ce type d'activités proposées aux agents du service Animation,

APPROUVE le contrat de cession d'exploitation du spectacle « Liberté, égalité, sororité » interprété par Maxime Robin « le professeur x », à destination des agents du service Animation de la Ville, pour un montant de 1 329,30 € TTC.

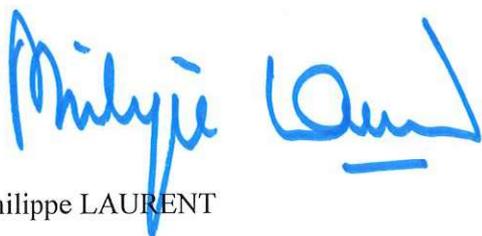
PRECISE que la représentation aura lieu le 28 novembre 2024 à l'ancienne mairie, 68 rue Houdan à Sceaux.

DECIDE de signer le contrat.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2024, chapitre 011 de la Ville.

Fait à Sceaux, le 22 novembre 2024




Philippe LAURENT